



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 novembre 2024 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2024-513**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-514**

#### **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-515**

#### **Autorisation – Chemins de détour pour les travaux du ministère des Transports**

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie des travaux de réfection de l'autoroute 15 ;



ATTENDU QUE ces travaux engendreront la fermeture de l'autoroute 15 ;

ATTENDU QUE, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour ;

ATTENDU QUE le MTMD identifie la rue du Bourg-Joli et le chemin du Mont-Gabriel comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à utiliser la rue du Bourg-Joli et le chemin du Mont-Gabriel comme chemins de détour, durant les travaux de réfection sur l'autoroute 15.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-516**

**Nomination mairesse suppléante**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame Arielle Beaudin soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle du 19 novembre 2024 jusqu'à son remplacement ;

QUE cette dernière soit nommée substitut pour assister aux séances du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-517**

**Reconnaissance - Journée internationale des bénévoles**

ATTENDU QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole ;

ATTENDU QUE l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie et contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire ;

ATTENDU QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles

ATTENDU l'invitation du Réseau de l'Action Bénévole du Québec (RABQ) à participer à la Journée internationale des bénévoles le 5 décembre 2024 pour souligner l'engagement des bénévoles qui œuvrent au sein des municipalités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaisse le 5 décembre comme étant la Journée internationale des bénévoles ;

QUE l'hôtel de ville soit illuminé de couleurs le soir du 5 décembre 2024 afin de souligner cette journée ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

**RÉSOLUTION NO. 2024-518**

**Mandat à Bélanger Sauvé Avocats – Développement des Pays d'en-Haut inc.**

ATTENDU les procédures introduites par Développement des Pays d'en-Haut inc. dans le dossier de cour 700-17-021003-248 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme Bélanger Sauvé Avocats afin d'assurer la défense de la Ville dans le dossier 700-17-021003-248 ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à mandater toute personne dont les services pourraient être requis dans le cadre de ce dossier.

**RÉSOLUTION NO. 2024-519**

**Renouvellement de contrat - SPCA Laurentides-Labelle**

ATTENDU la résolution 2021-382 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 pour le renouvellement du contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux ;

ATTENDU QUE, selon l'article 1.2 du contrat, ce dernier se renouvelle automatiquement à moins d'avis écrit contraire d'une des deux parties ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement du coût du contrat selon le tarif prévu pour l'année 2025, soit 6,58 \$ du citoyen calculé selon le décret de la population 2024, pour un montant de 97 140,54 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer la facture à même le budget d'opérations.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-520**

#### **Émission d'obligations – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 849 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
1103-2008	5 500 \$
1106-2008	11 100 \$
1114-2009	48 600 \$
1188	23 000 \$
1192	28 600 \$
1194	156 700 \$
1198	179 100 \$
1216	20 700 \$
1217	25 184 \$
1235	299 000 \$
1238	194 302 \$
1243	39 700 \$
1250	238 000 \$
1252	12 206 \$
1253	251 500 \$
1253	121 800 \$
1268	47 400 \$
1269	39 900 \$
1344	406 500 \$
1216	34 600 \$
1243	16 500 \$
1321	709 500 \$
1337	634 708 \$
1238	304 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1192, 1194, 1216, 1217, 1235, 1238, 1243, 1250, 1252, 1253, 1268, 1269, 1344, 1321 et 1337, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait le 2 décembre 2024, un emprunt au montant de 1 744 000 \$, sur un emprunt original de 2 890 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1103 2008, 1106 2008, 1114 2009, 1188, 1192, 1194, 1198, 1216, 1217, 1235, 1238, 1243, 1250, 1252, 1253, 1268 et 1269 ;

ATTENDU QUE, en date du 2 décembre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 décembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1103-2008, 1106-2008, 1114-2009, 1188, 1192, 1194, 1198, 1216, 1217, 1235, 1238, 1243, 1250, 1252, 1253, 1268 et 1269 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS D'EN HAUT  
218, RUE PRINCIPALE  
SAINT SAUVEUR, QC  
J0R 1R0

8. QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1192, 1194, 1216, 1217, 1235, 1238, 1243, 1250, 1252, 1253, 1268, 1269, 1344, 1321 et 1337 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 décembre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1103-2008, 1106-2008, 1114-2009, 1188, 1192, 1194, 1198, 1216, 1217, 1235, 1238, 1243, 1250, 1252, 1253, 1268 et 1269, soit prolongé de 17 jours.

**RÉSOLUTION NO. 2024-521**

**Renouvellement – Services professionnels en technologies de l'information – TRES-2021-001**

ATTENDU la résolution 2022-008 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en technologies de l'information ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et de la technologie des informations, daté du 12 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler le contrat pour la fourniture de services professionnels en technologies de l'information avec l'entreprise *Trilogie groupe conseil inc.*, pour l'année d'option 2025, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, tel que prévu au bordereau de soumission de l'appel d'offres TRES-2021-001, pour un montant de 136 400 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

**RÉSOLUTION NO. 2024-522**

**Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés**

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 12 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés, mentionnés dans le rapport, pour la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au courant des années 2024 à 2028.

**RÉSOLUTION NO. 2024-523**

**Acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2025**

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 12 novembre 2024 relativement à l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour l'année 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement, dans le cadre de tous les projets dont la dépense limite est prévue par l'article 3.3 du *Règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, pour un montant n'excédant pas 300 000 \$ ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire, pour la période n'excédant pas le maximum du remboursement au fonds de roulement selon les termes suivants :

- Équipements de bureau et informatiques : 5 ans
- Ameublements et équipements divers : 7 ans
- Véhicules et travaux de réfection de bâtiments : 10 ans

**RÉSOLUTION NO. 2024-524**

**Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette - Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)**

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 12 novembre 2024 relativement à l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation d'un montant de 347 980 \$ à l'excédent de fonctionnement afin de mettre de côté les fonds nécessaires au financement des coûts prévus pour l'année 2025 en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**RÉSOLUTION NO. 2024-525**

**Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#49 – Syndicat des cols bleus**

ATTENDU le règlement du grief 23-02 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#49 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ainsi que la directrice des ressources humaines, soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBU #49 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-526**

#### **Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#55 – Syndicat des cols bleus**

ATTENDU la lettre d'entente CBU#12 et, plus particulièrement, les modalités entourant l'horaire de travail rotatif des personnes salariées occupant la fonction de préposé, équipements et bâtiments au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU les articles 9 et 10 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la volonté des parties de modifier l'horaire de travail des préposés, équipements et bâtiments pour répondre aux besoins opérationnels du service auquel ils sont rattachés et, par la même occasion, d'améliorer la rétention de ce personnel ;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère des ressources humaines et de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 30 septembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#55 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale ainsi que la directrice des ressources humaines soient autorisées à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBU #55 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-527**

#### **Embauche temporaire - Conseillère en ressources humaines**

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, datée du 8 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard

Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche temporaire de madame Catherine Therrien au poste de conseillère en ressources humaines, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat individuel de travail à durée déterminée, à compter du 20 novembre 2024 jusqu'au ou vers le 22 décembre 2025.

**RÉSOLUTION NO. 2024-528**

**Modification de la structure du service de la Cour municipale**

ATTENDU le départ volontaire de la personne salariée titulaire de la fonction d'adjointe administrative au greffe, à la Cour municipale et à la trésorerie le 27 septembre 2024 et le contexte de pénurie de diplômés d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en secrétariat juridique ;

ATTENDU les besoins opérationnels du service de la Cour municipale ainsi que l'importance de maintenir une qualité de service au niveau juridique ;

ATTENDU les dispositions de l'article 19 Abolition et création de fonctions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU le rapport de madame Geneviève Nolet, greffière de la Cour municipale ;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charrette Lemeur, conseillère en ressources humaines, daté du 14 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'abolition de la fonction d'adjointe administrative au greffe, à la Cour municipale et à la trésorerie ;

QUE le conseil autorise la création d'un 2<sup>e</sup> poste de greffier-audiencier ;

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise les dépenses associées ainsi que le processus de dotation qui s'y rattache.

**RÉSOLUTION NO. 2024-529**

**Demande de permis de voirie – Année 2025**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes dont le ministère est propriétaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**



POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou, en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-530**

#### **Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à des services de déneigement avec Morin-Heights**

ATTENDU la résolution 2023-236 adoptée par le conseil lors de la séance du 20 juin 2023 entérinant une entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights pour le déneigement du chemin du Lac-Bouchette ;

ATTENDU une nouvelle entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights, relative à des services de déneigement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine le document intitulé « Entente intermunicipale relative à des services de déneigement » à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'entente intermunicipale pour les services de déneigement de la rue et des chemins suivants :

- Rue de la Randonnée ;
- Chemin du Lac-Bouchette ;
- Chemin des Roselins ;

QUE la résolution 2023-236 soit abrogée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-531**

#### **Recommandation de paiement - Décompte provisoire - Travaux de réfection mineure de pavage 2024**



ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte provisoire à l'entreprise Pavage Ste-Adèle Ltée pour les travaux de réfection mineure de pavage 2024 (TP-2024-002) au montant de 200 438,39 \$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement requis à même le budget d'opérations.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-532**

**Mandat additionnel – Projet pentes 40-80 phases 1 et 2 (Surveillance) – ST-2306**

ATTENDU la résolution 2020-284 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 octroyant un mandat pour les études, plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial – Secteur pentes 40/80 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 4 septembre 2024, déposé à la séance ordinaire du 16 septembre 2024 pour un mandat supplémentaire, représentant 6,45 % du montant initial du contrat ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 11 novembre 2024, pour un 2<sup>e</sup> mandat additionnel, représentant 13,4 % du montant initial du contrat ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER un mandat supplémentaire à Groupe Civitas inc., pour un montant de 24 375 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1330 et 1339 et à même la subvention allouée de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-533**

**Autorisation de paiement – Dépassement de coût - Travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage (MAXI)**

ATTENDU la résolution 2024-041 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 février 2024, pour la conception, la gestion de projet et la surveillance des travaux de drainage ;



ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 31 octobre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant additionnel de 5 000 \$, plus les taxes applicables, à Équipe Laurence pour la surveillance des travaux;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1348.

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-534**

**Modification de la résolution 2023-354 (Octroi de contrat pour la démolition, construction et aménagement – Nouveau chalet du lac Rond)**

ATTENDU la résolution 2023-354, adoptée lors de la séance extraordinaire du 31 août 2023 concernant l'octroi d'un contrat pour la démolition, la construction et l'aménagement du nouveau chalet du lac Rond ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2023-354 soit amendée en modifiant le 2<sup>e</sup> résolu suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337, remboursable sur une période de 15 ans »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1321 remboursable sur une période de 20 ans et 1337 remboursable sur une période de 15 ans ».

#### **RÉSOLUTION NO. 2024-535**

**Autorisation de paiement – Recommandation du décompte paiement #2 provisoire - Travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage**

ATTENDU la recommandation du décompte #2 (provisoire) et de la libération de 5 % de la retenue, approuvée par monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 28 octobre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard



Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte #2 (provisoire) et la libération de 5 % de la retenue pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage, soit un montant de 11 762,54 \$, taxes incluses, à Uniroc Construction inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1348.

**RÉSOLUTION NO. 2024-536**

**Autorisation de paiement – Recommandation # 6 – Travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme – ST-2307-T-2**

ATTENDU la résolution 2024-375 ;

ATTENDU la recommandation de paiement #6, approuvée par monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, datée du 6 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement #6, pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, soit un montant de 115 917,65 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jomaco Construction inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

**RÉSOLUTION NO. 2024-537**

**Adoption – Mise à jour du plan d'intervention révisé des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

ATTENDU QUE le plan d'intervention 2019 a été approuvé par le MAMH le 21 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville peut déposer la mise à jour de son plan d'intervention après 5 ans de la date d'approbation au MAMH, soit dès le 22 octobre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville accepte que la préparation de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées



soit réalisée par monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu ;

QUE la ville adopte la mise à jour du plan d'intervention révisé et daté du 18 novembre 2024 ;

QUE la ville autorise le dépôt de la mise à jour du plan d'intervention déjà approuvé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour son approbation.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-538**

#### **Demande de dérogation mineure – 400, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ PARTIELLEMENT** la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Résolution du CCU – 2024-157**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **400, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre d'installer trois (3) enseignes, à plat sur un mur, d'une superficie de 5,3 mètres carrés chacune et dont l'une d'elles ne donne pas sur une rue, pour le futur bâtiment commercial situé au 400, boulevard de Sainte-Adèle, alors que l'article 282 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* interdit d'installer une enseigne à plat sur un mur ne donnant pas sur une rue et que l'article 308 du même règlement limite le nombre d'enseignes installées sur un mur à deux pour un bâtiment de coin et à une superficie maximale de 5 mètres carrés pour chacune des enseignes ;

Le tout tel que montré au document préparé par Gabriel Côté de BC2, daté du 8 octobre 2024 et du document d'International Néon daté du 3 octobre 2024 ;

La demande pour deux (2) enseignes à plat sur un mur d'une superficie de 5,3 mètres donnant sur la rue est **acceptée** ;

La demande pour l'enseigne sur le mur n'ayant pas front sur une rue est **refusée** puisque le demandeur n'a pas su justifier l'importance d'avoir une enseigne sur la façade arrière.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-539**

#### **Demande de dérogation mineure – 422, chemin Pierre-Péladeau**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-158**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **422, chemin Pierre-Péladeau**, afin de permettre :

- Que des enseignes et des dessins soient peints directement sur les murs du bâtiment alors que l'article 278 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;
- Que la superficie d'une enseigne indiquant le menu du restaurant soit de 1,1 mètre carré alors que l'article 280 al.19 du même règlement la limite à 0,3 mètre carré ;
- Que de l'affichage soit présent sur le mur latéral droit alors que l'article 283 du même règlement l'interdit ;
- Que des éléments du message inscrit comportent des éléments non autorisés en vertu de l'article 284 du même règlement ;
- Que le message ne soit ni en relief ni sculpté alors que l'article 284 du même règlement l'exige ;
- Que l'affichage sur les surfaces vitrées soit de plus de 30 % alors que l'article 301 du même règlement le limite à 30 % ;
- Que 4 enseignes à plat sur le mur soient installées alors que l'article 308 du même règlement le limite à 1 enseigne.

La demande est **refusée** pour les motifs suivants :

- La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogations mineures ;
- Les travaux ont été réalisés avant d'avoir obtenu les autorisations ;
- L'offre d'affichage ne correspond pas aux attentes du conseil municipal.

**RÉSOLUTION NO. 2024-540**

**Demande de dérogation mineure – 1200, rue Valiquette**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-159**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1200, rue Valiquette**, afin de permettre que la superficie de l'enseigne posée à plat sur mur soit de 3,0 mètres carrés alors que l'article 307 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit une superficie maximale de 1,5 mètre carré, afin d'autoriser l'affichage projeté ;

Le tout tel que montré au devis préparé par International Néon.

**RÉSOLUTION NO. 2024-541**

**Demande de dérogation mineure – 1204, rue Valiquette**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-160**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1204, rue Valiquette**, afin de permettre que la superficie de l'enseigne posée à plat sur mur soit de 2,23 mètres carrés alors que l'article 307 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prévoit une superficie maximale de 1,5 mètre carré, afin d'autoriser l'affichage projeté ;

Le tout tel que montré au devis préparé par International Néon.

**RÉSOLUTION NO. 2024-542**

**Demande de dérogation mineure – 1753, place des Pentes**

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

**Résolution du CCU – 2024-156**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1753, place des Pentes**, afin de permettre que la marge latérale droite soit de 2,05 mètres alors que l'article 505 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge latérale minimale de 4 mètres afin d'agrandir la résidence;

Le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Sylvain Héту, arpenteur-géomètre en date du 27 août 2024, sous le numéro 2832 de ses minutes.

**RÉSOLUTION NO. 2024-543**

**Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin

Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

**Résolution C.C.U. 2024-148**

1130, chemin du Lac-Renaud

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2024-150**

400, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2024-151**

2500, rue Rolland

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2024-152**

1007, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2024-153**

1200, rue Valiquette

- **Enseigne**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

**Résolution C.C.U. 2024-149**

422, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

La demande est refusée car elle ne satisfait pas plusieurs critères d'évaluation du règlement sur les PIIA en vigueur.

**RÉSOLUTION NO. 2024-544**

**Renouvellement de mandats des membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU QUE les mandats des cinq membres du comité consultatif d'urbanisme viendront à échéance le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE trois des cinq membres doivent avoir des mandats de 2 ans ;

ATTENDU le rapport de madame Andrée-Ann Larocque, daté du 11 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler les mandats de madame Emmanuelle Landry et monsieur François Thibault pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 et de mesdames Amélie Janssen et Johanne Beauregard ainsi que de monsieur Daniel Bergeron pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

**RÉSOLUTION NO. 2024-545**

**Décision – 220, rue Lesage**

ATTENDU la décision DM-2024-006 du comité de démolition, refusant la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage;

ATTENDU QU'une demande de révision de cette décision a été reçue le 30 septembre 2024;

ATTENDU la résolution 2024-446 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024, acceptant de réviser la décision du comité de démolition;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du dossier du comité de démolition et qu'il a entendu chacune des parties intéressées;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Gaëtan Gagné

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil maintienne la décision du comité de démolition à l'effet de refuser la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage, en vertu du *Règlement 1314-2023-DEM* régissant la démolition des constructions.

**RÉSOLUTION NO. 2024-546**

**Autorisation de signature – Renouvellement d'une entente – Transport adapté et collectif des Laurentides**

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir les étudiants résidant sur son territoire et inscrits à temps plein dans un des établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, en offrant gratuitement certains titres de transport vendus par le TAFL pour le circuit l'Inter afin de les encourager à poursuivre des études de formation professionnelle ou supérieure tout en demeurant à Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite renouveler l'entente entre la Ville et l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides, visant à offrir la gratuité de certains titres de transport aux étudiants ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 octobre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la signature de l'entente entre la Ville et l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides selon les termes et modalités mentionnés, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-547**

#### **Demandes de reconnaissance OBNL**

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 7 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

#### **Organisme local (renouvellement) :**

Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle

#### **Organisme régional (nouvelle demande) :**

Focus Fest

### **RÉSOLUTION NO. 2024-548** **AVIS DE MOTION**

#### **Futur règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1357 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2025 ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2024-549**

#### **Règlement 1314-2021-C-2 modifiant le *Règlement de construction 1314-2021-C* afin de modifier l'article 42 concernant les clapets – ADOPTION**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 12 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1314-2021-C-2 modifiant le *Règlement de construction 1314-2021-C* afin de modifier l'article 42 concernant les clapets soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2024-550**

**Second projet de règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4 – ADOPTION**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 12 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le second projet de règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4, soit adopté.

**RÉSOLUTION NO. 2024-551**

**Règlement 1324-1 modifiant le *Règlement 1324 relatif au paiement d'une contribution pour financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* – ADOPTION**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 5 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1324-1 modifiant le *Règlement 1324 relatif au paiement d'une contribution pour financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2024-552**

**Règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels – ADOPTION**



**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2024-553**

**Règlement 1314-2021-L-1 modifiant le *Règlement de lotissement 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement – ADOPTION**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 12 novembre 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Règlement 1314-2021-L-1 modifiant le *Règlement de lotissement 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :  
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 496 943.27 \$ pour la période du 12 au 18 octobre 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 732 125.76 \$ pour la période du 19 au 25 octobre 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 341 018.12 \$ pour la période du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 935 184.81 \$ pour la période du 2 au 8 novembre 2024.
- e) Liste des comptes à payer au montant de 878 735.22 \$ pour le mois de septembre 2024.
- f) Engagements au montant de 1 414 208.32 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024.

Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil  
- Monsieur Richard Allard, conseiller du district 1

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche employé saisonnier – Préposé aux loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la gestion de l'eau potable



Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin, messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2024-554**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière**

POUR : Monsieur Richard Allard  
Madame Arielle Beaudin  
Monsieur Alexandre Laganière  
Monsieur Jean-François Robillard  
Monsieur Gaëtan Gagné  
Monsieur David Huggins-Daines

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 20 h 47

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Mme Michèle Lalonde  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques